

LOT
Jeudi 28 mars 2024

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

CCPLL

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LALBENQUE LIMOGNE ET ABROGATION DES CARTES COMMUNALES

Par arrêté en date du 12 février 2024, Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque Limogne (CCPLL) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CCPLL et à l'abrogation des Cartes Communales de Bach, Bergant, Cénevières, Crégols, Cremps, Escamps, Esclauzels, Laburgade, Lugagnac, Montdoumerc, Varaire, Vaylats, Vidailiac.

Par décision n°E23000162/31 en date du 14 décembre 2023, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné une commission d'enquête composée de Monsieur Marc CHOUCAVY, en qualité de Président, Monsieur Christian NIVAL et Monsieur Jacques GAURAN en qualité de membres titulaires, Monsieur Pierre FAURE, en qualité de membre suppléant. L'enquête se déroulera du **lundi 25 mars 2024 à 9h00 au mardi 30 avril 2024 inclus à 12h00, date et heure de clôture de l'enquête, pour une durée de 37 jours consécutifs**. Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la CCPLL : Maison communautaire, 38 place de la Bascule, 46230 Lalbenque

L'ensemble du dossier soumis à enquête publique sera mis à disposition du public : au siège de la CCPLL sur un support papier et sur un poste informatique dédié ; sur le site internet de la CCPLL : cc-lalbenque-limogne.fr ; dans les mairies des 23 communes membres seront disponibles le règlement écrit et graphique (zonage de la commune concernée) sur support papier.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences suivantes.

Date, Lieux et horaires

Le lundi 25/03/24

- 9h-12h : Commune de **Lalbenque**: Salle polyvalente
- 14h-17h : Commune de **Limogne-en-Quercy**: Mairie

Le mercredi 03/04/24

- 9h-12h : Commune de **Flaujac-Poujols**: Mairie

Commune de **Varaïre**: Mairie

- 14h-17h : Commune de **Esclauzels**: Salle culturelle

Le samedi 13/04/24

- 9h-12h : Commune de **Lalbenque**: Salle polyvalente

Le vendredi 19/04/24

- 9h-12h : Commune de **Vaylats**: Mairie

Commune de **Cénevières**: Salle culturelle

- 14h-17h : Commune de **Vaylats**: Mairie

Commune de **Montdoumerc**: Mairie

Le lundi 29/04/24

- 9h-12h : Commune de **Limogne-en-Quercy**: Mairie

- 14h-17h : Commune de **Lalbenque**: Salle polyvalente

Toute personne souhaitant rencontrer un commissaire enquêteur peut se rendre à l'une des permanences de son choix, sur RDV le matin de 9h à 11h et l'après-midi de 14h à 16h. Les créneaux de 11h à 12h et de 16h à 17h sont sans RDV.

Le public pourra déposer ses requêtes et contributions, pendant la période d'enquête publique du lundi 25 mars 2024 (9h00) jusqu'au mardi 30 avril inclus (12h00) :

- **Sous format électronique, sur le registre dématérialisé** sécurisé dédié à l'enquête publique unique, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5190>

- **Sur les registres papiers d'enquête**, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par les membres de la commission d'enquête ouverts au siège de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne, ainsi que dans les 23 communes membres, aux jours et heures d'ouverture habituels

- **Par courrier électronique** à l'adresse mail suivante : enquete-publique-5190@registre-dematerialise.fr

- **Lors d'un rendez-vous avec un commissaire enquêteur** fixé depuis <https://www.registre-dematerialise.fr/5190> ou par téléphone (secrétariat de la CCPLL : 05 65 24 22 50) ou sur un créneau sans rendez-vous

- **Par courrier adressé à Monsieur le Président de la commission d'enquête**, Communauté de communes du Pays de Lalbenque Limogne, Maison Communautaire, 38 place de la Bascule, 46230 Lalbenque avec une réception avant la clôture de l'enquête.

Il ne sera pas tenu compte des observations et des propositions émises par d'autres voies que celles indiquées ci-dessus et en dehors de la période d'enquête publique unique réalisée du lundi 25 mars 2024 à 9h au mardi 30 avril 2024 à 12h. L'ensemble des observations et des propositions du public formulées par n'importe quel des cinq moyens listés ci-dessus sera consultable par le public sur le registre dématérialisé d'enquête publique unique.

A l'issue du délai fixé à 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique, Monsieur le Président de la commission d'enquête transmettra son **rapport d'enquête unique ainsi que ses conclusions motivées sur chacun des projets** soumis à l'enquête publique unique au Président de la communauté de communes et seront tenus à disposition du public pendant un an dans les mairies et au siège de la CCPLL et sur son site internet.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLUi arrêté sera ajusté pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et consultées, des observations du public formulées pendant l'enquête publique et du rapport et conclusions de la commission d'enquête. Le PLUi et l'abrogation des cartes communales seront ensuite soumis pour approbation au Conseil Communautaire.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

PAR JUGEMENT DU 18/03/2024 LE TRIBUNAL DE COMMERCE A PRONONCÉ LA CLÔTURE DES OPÉRATIONS DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DANS L'AFFAIRE **CAYROUZE Lydia Yvonne** - rue de la Couronnerie - 46500 Rocamadour



FERME DES OULES Société civile d'exploitation agricole au capital de 12 400,00 euros Siège social : LA REMISE 46 310 UZECH 821877495 RCS CAHORS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Nelly BELIVENT, demeurant les Plats Hauts 46310 PEYRILLES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé La Remise 46 310 UZECH. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de CAHORS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

Par acte SSP du 18/03/2024, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

MRP FERMETURES

Objet social : Toutes opérations de commercialisation, d'installation, de dépannage et d'entretien d'alarme, de vidéos surveillance, d'interphonie, d'automatismes et serrurerie, électricité, pose de portes, de portes de garages, de portails électriques et de volets roulants. Plus généralement tout produits de fermeture destinés à l'équipement des bâtiments et de leurs abords de quelque nature qu'ils soient.

Siège social :
920 Route de Belmont 46230 Belmont-Sainte-Foi.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. LENZI Pierre-Etienne, demeurant 920 Route de Belmont 46230 Belmont-Sainte-Foi
Immatriculation au RCS de Cahors



ME XAVIER-AMANS BIRON notaire à ASSIER

CESSION DE DROIT AU BAIL

Suivant acte reçu par Me Xavier-Amans BIRON, notaire à ASSIER la société **BBL SAS**, sise Espinadet Bas, 46120 St Bressou immatriculé au RCS de CAHORS n°800093833 a cédé à M. **Nicolas Alexandre MARTY**, demeurant 131 route de Lacapelette, 46100 Capdenac immatriculé au RCS de CAHORS n° 521764241

Le droit au bail portant sur des locaux sis 3 rue de la République, 46100 FIGEAC.

Moyennant le prix de 45000 euros. La prise de possession a été fixée au 5 mars 2024.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité et pour la correspondance à l'étude de Me Aurélie BRUN, notaire à FIGEAC (46100) 35 rue Gambetta.

AVIS DE CONSTITUTION

HOLDING AM Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 621 Route de Flottes, 46000 CAHORS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CAHORS du 18 mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : HOLDING AM
Siège : 621 Route de Flottes, 46000 CAHORS

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières, mobilières ou immobilières ; la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ; toutes prestations de services à caractère financier, administratif, technique, commercial, comptable et informatique au profit de ces sociétés ou entreprises ; la direction, l'assistance, l'animation du groupe de sociétés ou d'entreprises contrôlées ; conseil aux entreprises.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Américo DA SILVA, demeurant 621 Route de Flottes, 46000 CAHORS

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CAHORS.

POUR AVIS
Le Président

EDF relève le défi de la construction de réacteurs nucléaires de troisième génération



EDF a annoncé son intention de construire des réacteurs nucléaires de troisième génération (EPR) à une échelle industrielle en France et en Europe, dans un contexte de regain d'intérêt pour l'énergie nucléaire, mais aussi de critiques envers les dérapages de coûts et de délais passés d'EDF dans la construction de réacteurs EPR. Le PDG d'EDF, Luc Rémond, a revu à la hausse l'ambition du groupe, passant de "1 voire 1,5 réacteur EPR2 par an" en Europe à "deux réacteurs par an". Cependant, seules deux centrales dotées d'EPR d'EDF sont en marche dans le monde, en Finlande et en Chine, en attendant le démarrage commercial de l'EPR de Flamanville, en Normandie, annoncé pour mi-2024, avec 12 ans de retard. Le réacteur

européen (EPR) a été conçu pour relancer l'atome en Europe après la catastrophe de Tchernobyl de 1986, en promettant une sûreté et une puissance accrues. Cependant, le fleuron n'a eu de cesse d'accumuler les difficultés sur fond de perte de compétences dans la filière. En janvier, EDF a annoncé que son chantier à Hinkley Point pourrait connaître jusqu'à six ans de retard et un quasi-doublement du coût. Un scénario similaire se dessine pour le programme de six EPR2 porté par le gouvernement français, dont la facture provisoire aurait déjà gonflé de 30 %. EDF se dit pleinement mobilisé pour parvenir à un modèle d'EPR2 optimisé et standardisé, tenant compte des pièges du passé.

Dans les Vosges

1083 fait le pari du jean 100 % français



1083 est une entreprise textile française qui a récemment lancé un jean entièrement fabriqué en France, du coton aux Vosges. Les 800 premiers pantalons seront livrés dans quelques semaines après plus d'un an d'attente, grâce à un financement participatif. Le jean

est vendu à 160 euros et la marque se concentre sur la reconstitution de la filière du jean français, bien que 90 % de la collection soit encore fabriquée à partir de coton bio de Tanzanie. 1083 emploie 105 personnes et est saluée comme un exemple de réussite par

l'Union des industries textiles (UIT). Cependant, le "made in France" ne représente que 5 % du marché de l'habillement en France et subit actuellement une baisse de la consommation et une inflation élevée.